

## Le Comité du Gard de la Ligue contre le cancer

propose également de nombreux soins  
de support et activités de bien-être  
pour soutenir les personnes malades

- Des séances individuelles de soutien psychologique pour les personnes malades et leurs aidants
- Des groupes de parole
- Des séances d'activité physique et sportive pendant et après la maladie
- Des séances individuelles en diététique et des ateliers alimentation
- Des ateliers de relaxation /sophrologie
- Des ateliers de socio-esthétique animés par une professionnelle pour obtenir des conseils pour limiter les effets secondaires des traitements sur la peau, les cheveux, ...
- Un coaching personnalisé et individuel d'aide au retour à l'emploi

Un dispositif spécifique de 14h d'aides à domicile en sortie d'hospitalisation/traitement ambulatoire peut être mis en place sous conditions de ressources.

Pour toutes les questions  
concernant vos droits et démarches :  
[www.droit-demarche-cancer.fr](http://www.droit-demarche-cancer.fr)



Contre le cancer, toute la Ligue  
Service d'écoute national  
téléphonique

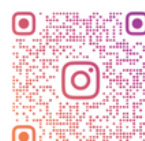
0 800 940 939

Service & appel  
gratuits

04 66 67 39 17 [cd30@ligue-cancer.net](mailto:cd30@ligue-cancer.net)  
[www.ligue-cancer.net/cd30](http://www.ligue-cancer.net/cd30)  
[www.facebook.com/LCC30](https://www.facebook.com/LCC30)



FACEBOOK LCC30



LIGUECONTRELECANCERGARD



SITE INTERNET



GARD

# AIDES FINANCIÈRES

Pour les personnes atteintes  
de cancer et leurs proches  
domiciliés dans le GARD

Ligue Contre le Cancer  
Comité du Gard

115 allée Norbert Wiener  
Arche BOTTI, BAT 2  
BP 80027 30023 NIMES cedex 1

**Le Comité vous accueille :**

du lundi au mercredi 8h-12h et 14h-17h  
Jeudi 8h-12h, et vendredi 8h-13h et 14h-16h

## Une aide financière, pour quels types de besoin ?

L'aide financière peut être accordée pour des restes à charge très divers :

- Aides à la subsistance (alimentaire, reste à vivre,...)
- Aide humaine (aide ménagère, ...)
- Aide aux proches (AAD, garde d'enfants, obsèques, ...)
- Aide aux frais d'habitation (factures, loyers, énergies, ...)
- Participation à l'achat de prothèses
- Aide à l'achat de matériels d'adaptation (brassières, ...)
- Dérépense (aréole mammaire et sourcils)
- Frais médicaux (actes, produits de confort, ...)
- Sexualité (lubrifiants, crèmes, ovules, ipde, ...)
- Retour à l'emploi (frais d'inscription, formation, ...)

L'aide financière est accordée une fois par an.

Sont notamment exclus : dépassement d'honoraire ; forfait journalier ; forfait télévisé, frais bancaires, impôts, etc. Liste non exhaustive.

## Qui peut en bénéficier ?

Toute personne atteinte d'un cancer ou aidant, domiciliée dans le Gard et confrontée à des difficultés financières du fait de la maladie. Une demande peut être faite pendant les traitements ou après les traitements.

## Comment en bénéficier ?

La demande doit être faite par la personne elle-même auprès d'un service social (mairie, hôpital, CCAS, département, clinique...) qui constituera le dossier et le transmettra au Comité du Gard de la Ligue contre le cancer.



Une commission se réunit tous les mois pour instruire les demandes. Elle est composée d'un médecin, des deux personnes en charge de l'instruction des dossiers (dont une assistante sociale) et du trésorier. Les demandes sont présentées de manière anonyme.

## Le dossier

- La demande doit être faite en amont auprès des autres organismes (conseil départemental, cpam, mutuelles, etc.). La demande est instruite, cachetée et signée par un travailleur social, et signée par le demandeur.
- La demande d'aide financière doit être motivée soit par une absence ou une baisse de ressources due à la maladie, soit par une ou des dépenses supplémentaires liées à la santé.
- La demande doit être chiffrée et la nature de l'aide indiquée. Un seul motif par demande est autorisé.

Le dossier doit être accompagné :

- D'un certificat médical (obligatoire) signé par le médecin datant de moins de 2 mois attestant de la pathologie cancéreuse, destiné au médecin membre de la Commission
- Des justificatifs de ressources et de charges
- Le dernier avis d'imposition
- Eventuellement, des devis ou factures non acquittées.



En cas d'accord des membres de la commission, le Comité du Gard de la Ligue contre le cancer enverra un chèque directement à la structure en attente de paiement (ex : bailleur pour les factures de loyer) si un tiers est mentionné dans le dossier ou en direct au demandeur en fonction de la demande.

Le Comité adressera un courrier d'information au demandeur et une notification de décision au travailleur social.

## Qui finance ?

Nos aides financières sont accordées grâce à la générosité de nos donateurs.



GARD

Ligue Contre le Cancer  
Comité du Gard

115 allée Norbert Wiener  
Arche BOTTI, BAT 2  
BP 80027 30023 NIMES cedex 1